

# VITICULTURE



## CONTACT

### MFR TRIAC LAUTRAIT

16 route de Cognac – Lautrait  
16200 TRIAC LAUTRAIT

Tel : 05 45 35 37 71

[mfr.triac-lautrait@mfr.asso.fr](mailto:mfr.triac-lautrait@mfr.asso.fr)

SIRET : 337 780 746 00018  
N° Activité : 54 16 00688 16

La MFR-CFA de Triac-Lautrait est un établissement privé associatif de l'économie sociale et solidaire, sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture.



[triac-lautrait.mfr.fr](http://triac-lautrait.mfr.fr)

## CQP AGENT VITI



Formation par alternance  
A TRIAC LAUTRAIT

## CQP AGENT VITICOLE

Formation pour Adultes  
RNCP 40853

### OBJECTIFS

- Le CQP Agent viticole est un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par le RNCP de la branche professionnelle agricole et plus particulièrement par la filière viti-vinicole.
- Il répond aux besoins en main d'œuvre qualifiée au sein des exploitations en recherche de performance, confrontées aux enjeux de qualité, de maîtrise des nouveaux outils et des bonnes pratiques environnementales.

### DÉBOUCHÉS

- A l'issue de cette formation vous deviendrez un ouvrier polyvalent qui, de façon autonome participera aux travaux manuels et mécanisés de la vigne.

### COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Travailler sur l'établissement et l'entretien du cep de vigne lors des travaux de taille hivernale et pendant la période végétative.
- Préparer, atteler, régler et conduire les outils de travail en toute sécurité.
- Préparer les sols en respectant la sécurité, le matériel et l'environnement.
- Intervenir sur le feuillage avec la fauilleuse.
- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques, la fertilisation et le désherbage chimique en respectant les consignes de sécurité, les précautions d'emploi et l'environnement.
- Travailler au chai pendant la vinification.

### PUBLIC CONCERNÉ , CONDITIONS D'ACCÈS

La formation s'adresse aux :

#### Salariés

- Contrat de professionnalisation

#### Demandeurs d'emploi

- Plan de développement des compétences
- CPF (Compte Professionnel de Formation)
- Boost Compétences
- Action spécifique
- CPF (Compte Professionnel de Formation)



La MFR dispose d'un référent handicap,  
nous consulter pour adapter votre parcours

# VITICULTURE



**TAUX DE SATISFACTION** **94%**  
2025

## TAUX DE RÉUSSITE 2025

**65%** ont totalement validé la formation  
**35%** ont partiellement validé la formation

### VALIDATION

Cette qualification est délivrée par un jury de professionnels selon 3 modalités :

- Au terme d'un parcours complet de formation validé par des évaluations en situation réelle ou reconstituée (jury régional d'évaluation)
- Par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les candidats pouvant justifier de 3 années d'activité en rapport avec le CQP
- En combinant VAE et parcours de formation (dispositif OCAPIAT « Action spécifique »)

### DATES

- Prochaine entrée en formation **Novembre 2026**



Sous réserve de modification en cours d'année  
V160126

### LA FORMATION

- La formation se déroule **sur 15 mois** avec des périodes en centre de formation et des périodes en entreprises viticoles
- **2 sites de formation possibles :**
  - MFR Triac Lautrait
  - Martell – Domaine de Lignères

**4**



### BLOCS DE COMPÉTENCES

#### 1 TRAVAUX MANUELS

Opérations de mise en place et d'entretien de la vigne, taille, palissage, travaux en vert. Lutte contre le dépérissement.

#### 2 TRAVAUX MÉCANISÉS

Opérations mécanisées, intercep, cultivateurs, fertilisation, fauillage, traitements phytopharmaceutiques.

#### 3 MAINTENANCE

Opérations d'entretien courant du matériel, vidanges, graissages, gestion atelier.

#### 4 OPÉRATION DE VINIFICATION

Opérations de traitement du raisin, gestion des matériels, fermentations, nettoyage et hygiène des matériels et installations. Sécurité au chai.

**Chaque bloc de compétences acquis donne lieu à une attestation délivrée par la CPNE agricole.**

*La durée de validité d'un bloc est illimitée.*

*Ainsi le CQP peut être validé partiellement ou en totalité (4 blocs)*

### MODALITES DE FINANCEMENT

- **Pour les salariés :**  
La préparation du CQP (formation et VAE) peut être prise en charge par OCAPIAT dans le cadre du plan de développement des compétences, du Compte Personnel de Formation (CPF) ou du contrat de professionnalisation.
- **Pour les demandeurs d'emploi :**  
Se renseigner auprès de France Travail (ex Pôle Emploi).